# **ASSEMBLEE GENERALE** du 22 avril 2011

En date du 22 avril 2011 à 19h00;

Conformément aux statuts, l'assemblée générale annuelle s'est réunie sur les lieux du championnat de France 2011, présidé par M Gallet Clément pour soumettre à l'ordre du jour :

### - Présentation de l'association

Le premier point mentionné dans le rôle de l'association est de soutenir l'organisation de compétitions officielles de speedcubing. Ce soutien inclut :

- L'achat du matériel nécessaire à la compétition, en particulier les stackmats et displays. Il y a toujours le soucis du transport du matériel, dont il faudrait améliorer la gestion.
- L'achat de consommable durant la compétition.
- La location de salles en profitant de la structure associative. Pour des petites sommes, l'association peut prendre en charge elle-même la location. Pour des plus grosses sommes, Winning Moves, qui supporte l'association, peut prendre en charge directement les frais de location. Le fait que l'utilisateur ne soit pas le payeur ne devrait pas poser problème.

En revanche, l'association ne serait pas à l'initiative d'organisation de compétitions.

## - Questions diverses

#### Promotion

Il a été discuté si l'association devait faire la promotion des activités reliées au Rubik's Cube ou devait-elle se contenter de fédérer ces activités. Le site internet est déjà une étape pour informer de l'existance du speedcubing et de compétitions officielles. Nicole Chiri est employée par Winning Moves à ce rôle, mais surtout auprès des médias et pendant les championnats de France. Mais le fait que Winning Moves soit sponsor de l'association implique-t-il que la société soit liée à toutes les manifestations de l'association ?

Il a aussi été proposé de mentionner l'association dans le livret vendu avec le Rubik's Cube et sur le site de la World Cube Association.

## Interventions

Un autre rôle important de l'association peut être de proposer des formations ou interventions dans des écoles, festivals, conventions, etc. Un format proposé est qu'il n'y ait de relation qu'entre la structure et l'association, et que l'intervenant y participe bénévolement.

En revanche, l'association ne prendrait pas part à l'Inter Rubik.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le président.